

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT
MRC MONTCALM**

RÈGLEMENT #664-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 635-2019 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE pour la sécurité des gens, il y a lieu de fixer la limite de vitesse permise sur chacun des chemins municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Esprit a adopté le règlement 635-2019, entré en vigueur le 6 novembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 635-2019 afin d'établir de nouvelles limites de vitesse pour la sécurité de la population;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – AMENDEMENT

Le présent règlement amende le règlement 635-2019 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux en vigueur.

ARTICLE 3

Les annexes A à I du règlement 635-2019 sont abrogées dans leur intégralité.

Les annexes A à I font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 14 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Michel Brisson
Maire

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 26 avril 2021
Adoption du règlement : 3 mai 2021
Avis public de promulgation : 5 mai 2021
Envoi au MTQ et à la SQ : 5 mai 2021*

LISTE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Annexe A – Limite de vitesse à 20 km à l'heure

Rue des Écoles, entre la rue Desrochers et la rue Vézina
--

Annexe B – Limite de vitesse à 30 km à l'heure

Rue Saint-Isidore, entre la rue des Écoles et la rue Grégoire

Annexe C – Limite de vitesse à 40 km à l'heure

1 ^{re} Avenue
2 ^e Avenue
3 ^e Avenue
4 ^e Avenue
5 ^e Avenue
Rue de l'Auberge
Rue Avila
Rang de la Côte-Saint-Louis (croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1) à la rue Principale
Rue Desrochers
Rue Dumoulin
Place Durand
Rue Euclide
Rue Grégoire
Rue Henri
Rue Latendresse
Place des Loisirs
Rue Montcalm
Rue Principale
Rue Rivest
Rue Saint-Isidore, entre la Route 125 et la rue Grégoire
Rue Saint-Louis
Place Saint-Ours
Rue Vézina
Rue Villemaire

Annexe D – Limite de vitesse à 50 km à l'heure

Montée Cadot
Rue du Domaine-Dufour
Rue du Domaine-Martimbeau
Rue du Domaine-Raymond
Rue Ducharme
Rue des Entreprises
Rue Laviolette
Rue Meunier
Rang des Pins, à l'ouest de la montée Cadot
Rang de la Rivière Nord, vers le cul-de-sac
Rue Robert
Rue Roger
Rue Saint-Isidore, de la Route 125 à la rue Industrielle
Rue Serge
Rue Turcotte

Annexe E – Limite de vitesse à 60 km à l'heure

Rang des Continuations
Rang de la Côte Saint-Louis, de la Route 158 au croisement du Ruisseau St-Jean – branche 1
Montée Lesage

Annexe F – Limite de vitesse à 70 km à l'heure

Rang Montcalm
Rang de la Rivière Nord
Rang de la Rivière Sud

Annexe G – Limite de vitesse à 80 km à l'heure

Rang des Pins, du rang Montcalm à la montée Cadot
Rue Saint-Isidore, de la rue Industrielle au rang des Continuations

Annexe H – Signalisation



Annexe I – Carte du territoire

